

⌘ Baccalauréat STMG Métropole–La Réunion ⌘
7 septembre 2017

EXERCICE 2

6 points

Le tableau ci-dessous donne la proportion d'électricité (exprimée en pourcentage et arrondie à 0,1 %) provenant des énergies renouvelables par rapport à la consommation totale d'électricité, par an, entre 2005 et 2014, en Belgique et en France.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rang de l'année : x_i	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables en Belgique : y_i	2,4	3,1	3,6	4,6	6,2	7,1	9,1	11,3	12,4	13,4
Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables en France : z_i	13,7	14,1	14,3	14,4	15,1	14,8	16,3	16,4	16,8	18,3

Source Eurostat

Les deux parties de cet exercice peuvent être traitées de manière indépendante.

Partie B : Électricité provenant des énergies renouvelables en France

1. Déterminer le taux d'évolution global de la part d'électricité issue des énergies renouvelables en France entre 2010 et 2014. On donnera la valeur arrondie à 0,1 %.
2. En déduire le taux d'évolution annuel moyen de la part d'électricité issue des énergies renouvelables en France entre 2010 et 2014. Donner la valeur arrondie à 0,1 % et interpréter le résultat trouvé.
3. À la fin de l'année 2014, un journaliste déclare : « Si l'on augmente la part d'électricité issue des énergies renouvelables de 5,4 % par an, alors plus d'un quart de l'électricité française sera issue des énergies renouvelables en 2022 ». Cette affirmation est-elle exacte ?